

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Goma, le 19 OCT 2006

MINISTRE DES MINES



PROVINCE DU NORD-KIVU
DIVISION PROVINCIALE
DES MINES ET GEOLOGIE
B.P. 101 GOMA.

N/Réf. : DIVIMINES-GEO/354/7.01.2006

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République à Kinshasa-Gombe
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines à Kinshasa-Gombe
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Goma à Goma
- Monsieur le Commandant de la 8^{ème} Région Militaire à Goma
- Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de la Police du Nord-Kivu à Goma
- Monsieur le Directeur Provincial des Migrations du Nord-Kivu à Goma
- Monsieur l'Administrateur du Territoire de Walikale à Walikale
- Monsieur le Chef de Bureau Minier de et à Walikale

Objet : Nos concessions minières
N° 4246, 5266, 5267 et 5270
situées en T. de Walikale.

☞ A Monsieur l'Associé Gérant de la
Société Mining Processing Congo
« MPC » sprl
à Goma.

Monsieur l'Associé Gérant,

Par la présente, j'ai l'honneur d'accuser réception de la copie me réservée de votre lettre sans numéro du 17 Octobre 2006 adressée à Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu et relative à l'objet en marge.

A ce propos, je vous encourage à démarrer les travaux sans tarder, dans le respect de la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier.

Tout en espérant vivement que les activités de votre Société vont contribuer à l'essor socio-économique de cette contrée, je saisis cette opportunité pour demander à l'Administrateur ainsi qu'au Chef du Bureau Minier du Territoire de Walikale qui me lisent en copie de vous apporter leur appui dans le démarrage desdites activités.

Veillez agréer, Monsieur l'Associé Gérant, l'expression de mes sentiments patriotiques.



LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE
DES MINES DU NORD-KIVU

[Handwritten signature]

Emanuel NIMUBANZI NGORDEA
Ingénieur Civil